

## Frelon asiatique : piéger au printemps

Si aucune réglementation ne l'impose pour le moment, chacun peut participer à la lutte collective contre le frelon asiatique en installant des pièges au printemps.

### Le savez-vous ?

Un nid de frelons asiatiques non détruit peut générer plusieurs centaines de reines frelons l'année suivante et autant de nids supplémentaires potentiels.

### Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Le frelon asiatique dit « à pattes jaunes » est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il est un peu plus petit que le frelon européen, lequel dispose d'un abdomen à dominante jaune clair avec des bandes et des pattes noires.

### Pourquoi le piéger ?

Le frelon asiatique colonise le territoire français depuis 2004 et connaît, à ce jour, très peu de prédateurs naturels. Sa présence exponentielle

constitue donc une menace importante pour la biodiversité et en particulier sur les abeilles dont il se nourrit en très grande quantité l'été.

### Pourquoi piéger au printemps ?

À l'arrivée des beaux jours (15<sup>e</sup>) et jusqu'à mi-mai environ, les « fondatrices » vont être à la recherche de sucre. Le piégeage de printemps permettra de les capturer et donc de limiter l'installation de nouveaux nids.

### Comment le piéger ?

Chacun, à son niveau, peut participer à la lutte en installant dans son jardin ou sur son balcon un piège sélectif. Il s'agit d'un piège bouteille classique amélioré. Il s'agit, autant que possible, de ne pas nuire aux autres insectes (voir schéma en page 3).

Ce piège attirera les fondatrices à la recherche de sucre. L'alcool contenu éloignera les abeilles.

### Une recette simple et efficace

- 1/3 de vin blanc
- 1/3 de bière brune
- 1/3 de sirop de cassis



← Frelon asiatique

Frelon européen →



Un nid chez vous ? Attention danger : ne le détruisez pas vous-même ! Faites intervenir une entreprise spécialisée  
Un nid sur le domaine public ? Contactez la mairie



1

2

3